

**Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx**

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

**BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 30 MARS 2023**

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	CASCINO Maud	
		DE PAREDES Xavier	LACASSAGNE Alain	DE PAREDES Xavier
	Sud Pays Basque	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine		
		GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi		CARRERE Bruno	
	Nive-Adour	HARGUINDEGUY Jérôme	CIER Vianney	
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	DAGUERRE Mayie		
		ETCHEBER Peio		
	Garazi-Baïgorry		COSCARAT Jean-Michel	BERARD Marc
	Soule Xiberoa	ELGART Xabi	IRIART Jean-Pierre	
	Iholdy-Ostibarre	GOITY Xalbat		
LARRALDE André				
Pays de Bidache	AIME Thierry			
C.de communes du Seignanx			DUFAU Isabelle	
			PEYNOCHE Gilles	

Absents : (CAPB) LABEGUERIE Marc et NOBLIA Félix.

<p>Date d'envoi de la convocation : 24/03/2023  Membres du Bureau en exercice : 23 (2 sièges vacants)  Membres du Bureau présents : 13  Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 15</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou, le 30 mars 2023 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 24 mars 2023.

Président de séance : Marc BERARD

## Décision n°2023-07 – Avis sur le projet de création de ZAD multisites à Larribar-Sorhapuru

La commune de Larribar-Sorhapuru souhaite mettre en place une ZAD afin de renforcer la centralité principale de la commune et aménager le quartier de Sorhapuru.

**Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :**

- ➔ **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de ZAD à Larribar-Sorhapuru ;
- ➔ **SOUHAITE RAPPELER** que l'avis du Syndicat sur un projet de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles demandes d'ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre.  
Pour le Bureau syndical, le projet d'aménagement et de développement de la commune devra être précisé dans le PLUi.

Le Président,



Marc BERARD